

- 6- Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité.
Les parents devront donc s'assurer que celui-ci est présent avant de laisser l'enfant au gymnase. De plus, lorsque la fin du créneau est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club. Aucun enfant ne pourra quitter prématurément la séance sans la présence de ses parents ou représentant légal.
- 7- Une tenue de sport adaptée à la pratique du basket et des chaussures de salle (différentes de celles portées à l'extérieur) sont obligatoires.
- 8- Assurance / Sécurité : Par un souci de sécurité, il n'est pas autorisé de porter un bijou (montre, collier, boucles d'oreilles, bagues...). Pas plus qu'il n'est autorisé de porter foulard, chèche, bandana, voile, durant la pratique lors des entraînements ou des matchs. De plus le club étant laïque, aucun signe distinctif religieux n'est admis, porté, évoqué, affiché.
- 9- Les joueurs, ainsi que les accompagnants, doivent respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition.
- 10- Les créneaux sportifs (compétition, loisir, jeunes) sont déterminés par le bureau.

- 11- Le club est une association promouvant le basket dans un esprit sportif, le respect de l'adversaire, et la défense des valeurs du sport. Tout propos antisportif, injurieux, raciste, ainsi que tout comportement irrespectueux envers les éducateurs, les dirigeants ou les arbitres, pourront être sanctionnés par une exclusion temporaire, ou définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation. Il convient donc que chaque joueur, ou accompagnant dans les tribunes respectent les autres licenciés, le personnel encadrant, les bénévoles.
- 12- Pour le bon fonctionnement de l'association, il est demandé à chacun une participation active à la vie du club. On entend, par participation active, la présence à l'assemblée générale, ou le retour du pouvoir si impossibilité d'être présent. Le covoiturage, la tenue de table de marque. Vous avez aussi la possibilité d'être parent référent / correspondant.
- 13- Le club décline toute responsabilité en cas de vol. En aucun cas le club, les entraîneurs ou encadrants ne sauraient être responsables des vols, ou pertes de tout objet, ou vêtement quels qu'ils soient.
- 14- Droit à l'image : Les licenciés autorisent tacitement la diffusion de leur image sur les panneaux d'affichage, la presse, le site internet du club, ou tout autres moyens de communications. En cas de refus, le licencié (ou parent) devra le faire savoir par écrit au Président.
- 15- Les tenues de compétition, seront prêtée par le club, entretenue par chacun des joueurs, après chaque match et rapporté lavée et propre lors du match suivant, rendue à l'entraîneur en fin de saison sous peine de facturation de cents euros (100€).
- 16- Mutations : Elles sont soumises à un coût supplémentaire selon la catégorie, qu'il conviendra d'acquitter en complément de la cotisation. Vous pouvez vous rapprocher du bureau pour en connaître le montant avant votre adhésion.
- 17- L'entraîneur décidera de l'attribution de l'équipe selon le niveau de chaque joueur. Un joueur pourra être amené à changer de créneau horaire, en fonction de l'équipe dont il dépendra.
- 18- Tout manquement grave, ou répété à ce règlement, librement accepté par l'adhérent du club, entraînera la responsabilité du fautif, il sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu temporairement ou définitivement après délibération du bureau.

NOM :

Prénom :

Catégorie :

Règlement : CB Chèque

ANCV sport : Oui Non

Pass Sport N° :

à :lu et approuvé, lesignature :